

Bercy accélère la fin des chèques au Trésor public

Les particuliers sont incités à se tourner vers d'autres moyens de paiement avant l'été 2027. Les professionnels seront concernés dès mars

Les chèques au Trésor public, c'est terminé, ou presque. Après avoir préparé le terrain pendant plusieurs mois, le ministère de l'économie et des finances a décidé de mettre au plus vite un terme à l'utilisation par les contribuables de ce mode de paiement jugé coûteux. L'annonce en a été faite ces dernières semaines aux agents concernés de la direction générale des finances publiques. Objectif : amener les entreprises et les particuliers à employer d'autres moyens, d'ici à l'été 2027, pour verser ce qu'ils doivent au Trésor. « La fin des encaissements par chèques peut ainsi s'envisager à horizon 2028 », indique la direction générale dans un document interne consulté par *Le Monde*.

Une page d'histoire va se tourner. Mis en place dans l'Hexagone en 1865, le chèque s'est peu à peu imposé, jusqu'à devenir dans la seconde moitié du XX^e siècle l'outil de règlement privilégié des Français, y compris pour les impôts, les contraventions, la cantine et les voyages scolaires, etc. Simple, gratuit, facile.

« Décrue »

Cette période est révolue. Les « petits carrés de papier imprimés » chers à Balzac ont été détrônés par la carte bancaire, les virements, et les applications mobiles comme Lydia. Ils représentent désormais moins de 2 % du nom-

bre total de transactions en France, contre 37,5 % en 2000.

A Bercy, les responsables suivent le mouvement de près. En onze ans, le nombre de chèques encaissés par les recettes publiques a fondu de plus de 75 %. Face à ce déclin, le ministère a décidé d'adapter son dispositif de traitement. Les centres de Lille et de Créteil ont fermé en 2023. Une partie de l'activité a été confiée à un prestataire privé français, Tessi. Un seul centre public fonctionne encore, à Rennes, mais avec du matériel jugé obsolète.

« La question se posait de réinvestir ou non dans cet outil, explique la directrice générale des finances publiques, Amélie Verdier. En conscience, j'ai donné la priorité à d'autres investissements, et choisi d'accélérer la décrue du chèque. » Avec une échéance claire : l'été 2027. C'est le moment où se terminera le contrat avec Tessi, et où le centre de traitement de Rennes fermera à son tour. La direction générale des finances publiques espère n'avoir plus alors à traiter qu'une infime quantité résiduelle de chèques.

La première étape pour y arriver est imminente. Un article du budget 2026 définitivement adopté le 2 février supprime le recouvrement par chèque pour les derniers impôts des professionnels pour lesquels ce mode de paiement était encore admis. Dès que la loi de finances sera promulguée, sans doute fin février, les

« Cela ne peut que pénaliser nos usagers défavorisés ou âgés »

SANDRA DEMARCO
membre du syndicat
Solidaires Finances publiques

entreprises ne pourront plus payer le Trésor par chèque. « Elles étaient rares à le faire, mais cela envoie un signal », commente Amélie Verdier.

Deuxième étape : la direction a commencé à modifier ses factures, ses formulaires de paiement des amendes, etc., pour supprimer toute référence à un possible usage du chèque. Les derniers talons d'identification pour payer ainsi disparaîtront début 2027.

Taux de fraude élevé

En parallèle, l'administration assure la promotion des autres modes de règlement, comme la plateforme PayFip. A terme, les contribuables pourront aussi recourir à Wero, un système européen de virement instantané par téléphone, ce qui permettra de « s'affranchir » des réseaux américains Visa et Mastercard, glisse-t-on à Bercy.

C'est que, vu du ministère, les derniers chèques présentent bien des défauts. Le taux de fraude est relativement élevé, avec 71 pro-

blèmes sur 100 000 cas, contre 1,4 pour les virements. Surtout, la chute des volumes a fait monter le coût unitaire de traitement. En 2024, les chèques ne représentaient ainsi que 5 % des opérations traitées par les finances publiques, mais 30 % des frais afférents.

L'extinction annoncée des encaissements par chèque ne fait pas l'unanimité pour autant. « Il s'agit d'une décision brutale, prise sans étude d'impact ni moyens supplémentaires », regrette Sandra Demarco, du syndicat Solidaires Finances publiques. La dématérialisation est adaptée à un public autonome, mais ne peut que pénaliser nos usagers défavorisés, âgés, peu à l'aise avec l'informatique ou n'y ayant pas accès. « Même tonalité chez Force ouvrière, qui s'inquiète aussi du sort de la cinquantaine d'agents, à Rennes, dont l'activité va s'arrêter.

La directrice générale des finances publiques assure qu'ils bénéficieront d'une priorité pour obtenir d'autres postes. Quant aux usagers rétifs au paiement dématérialisé, d'autres options leur resteront ouvertes, notamment auprès des buroalistes, assure-t-elle. Et rien n'interdira aux derniers adeptes du papier d'envoyer des chèques, assortis ou non d'un message pioché chez l'humoriste Pierre Desproges (1939-1988) : « Je te prie d'agréer, Mon Trésor, l'expression de mes sentiments distingués. » ■

DENIS COSNARD